

devons également utiliser nos services d'information pour communiquer les renseignements aux industries dépendant de la forêt, qui sont situées dans différentes régions du pays. Finalement nous devons plus que jamais faire comprendre à la population canadienne, au grand public, à quel point notre pays est tributaire de ses ressources forestières et l'enjeu personnel qu'ont tous les Canadiens dans ces ressources du point de vue de l'emploi, du mode de vie, des loisirs, etc.

Nous avons tous été ravis d'apprendre, au cours des dernières semaines, qu'on avait conclu des contrats de blé avec la Russie, la Chine et d'autres pays. La nouvelle voulant qu'un contrat d'un milliard de dollars ait été négocié avec la Russie dont le blé représentait environ 600 millions de dollars a apporté un grand soulagement je le sais, non seulement aux cultivateurs des Prairies mais aussi aux sociétés de transport, aux débardeurs et à d'autres. Mais combien de personnes au Canada se rendent compte que, sans tambours ni trompettes, nous exportons chaque année des produits forestiers évalués à 2 milliards de dollars? Voilà le domaine qui nous rapporte le plus de devises étrangères, mais je doute qu'un Canadien sur cent se rende compte de ce fait significatif.

Mon ministère a compris l'importance du rôle de l'information et, il y a plusieurs mois, le sous-ministre s'est arrangé pour que le service relève directement de lui en matière d'orientation de la politique. J'ai vu de près les heureux résultats de cette mesure. Nous avons un noyau de fonctionnaires ayant une bonne formation et notre efficacité augmentera, si nous nous y intéressons.

Vu que j'ai parlé de mon sous-ministre, j'ajoute que j'espérais le voir à mes côtés lors de l'étude des crédits, mais il est parti aujourd'hui pour assumer la présidence de la Commission des forêts à la conférence de l'OAA qui s'ouvrira à Rome au début du mois prochain. Il y présidera la commission forestière. Comme nombre de députés le savent, c'est un éminent spécialiste des questions forestières et il avait une vaste expérience des affaires avant de se joindre au ministère en 1961. Il avait été également doyen de la faculté du génie forestier à l'université Laval. J'aimerais que tous les ministres soient aussi bien partagés que moi de ce côté-là.

Pour revenir aux crédits, les honorables représentants constateront que le crédit n° 5 concernant les accords forestiers conclus avec les provinces n'a pas changé. C'est la dernière année d'un programme de deux ans qui se terminera le 31 mars prochain. Nous examinons les progrès réalisés dans ce secteur et nous serons bientôt en mesure de songer aux initiatives à prendre pour l'avenir.

[L'hon. M. Nicholson.]

Passons pour quelques instants aux crédits supplémentaires. Le comité remarquera le crédit 11a au montant de \$170,000 pour la poursuite du programme de lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette au Nouveau-Brunswick. La décision de poursuivre le programme cette année est fondée sur l'étude des avantages obtenus l'an dernier.

L'activité de la Direction des recherches sylvicoles est visée par les crédits 15 et 20. Au poste 15, les crédits de quelque 1.98 million pour le fonctionnement et l'entretien comprennent une augmentation générale assez minime de \$10,000. L'augmentation la plus élevée, \$29,000, touche les traitements et salaires.

Le crédit 20, crédit d'immobilisations, s'élève à \$234,000, soit \$87,000 de moins. Une telle diminution est prévisible du fait que les crédits d'immobilisations sont sujets à fluctuation. La tendance est habituellement vers la hausse, mais dans le cas actuel, elle a été vers la baisse. Dans ce domaine des immobilisations, les dépenses ne sont pas très considérables. Les frais les plus élevés, environ \$50,000, visent le laboratoire de recherches de Petawawa. J'aimerais inciter tous les députés qui s'intéressent d'une façon particulière aux forêts, ou qui ont des connaissances spéciales dans ce domaine, à visiter ce laboratoire. Nous y avons un groupe de spécialistes en sylviculture, fort bien qualifiés et voués à leur tâche, qui ne travaillent pas là pour l'argent qu'ils peuvent en tirer. Ils accomplissent leur tâche pour le pays et une visite de quelques heures parmi eux seraient des plus utiles.

J'ai dit plus tôt mon inquiétude pour ce qui semble être une insistance insuffisante sur les opérations de recherche proprement dites. Durant les deux dernières années, les crédits consacrés à cette fin ont augmenté d'à peine un quart de million de dollars. Soixante-dix pour cent de ce montant ont servi aux recherches sur les insectes et les maladies, 18 p. 100 à la recherche sur les produits forestiers, et 12 p. 100 aux recherches d'ordre général portant sur les forêts. Peut-être certains députés ont-ils lu les commentaires sur le nouveau ministère des Forêts que renferme le rapport Glassco. Je sais que je les ai lus et relus longtemps avant de penser que je présenterais les prévisions budgétaires du ministre des Forêts. On n'ignore pas que le rapport comprenait des commentaires selon lesquels la répartition est mauvaise. On s'est demandé pourquoi 50 p. 100 des crédits servent aux recherches sur les insectes forestiers et les maladies des arbres, 35 p. 100 à ce qu'on appelle les recherches sur les forêts et seulement 15 p. 100 aux recherches sur les produits forestiers. Il y a plusieurs explications. Entre autres, une bonne partie de ce